

Le contexte du projet

Les dates clés du Grand Paris

Septembre 2007

Lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le Président de la République exprime le souhait qu'un « nouveau projet d'aménagement global du Grand Paris » puisse faire l'objet d'une consultation internationale.

Mars 2008

Création du Secrétariat d'État en charge du développement de la Région Capitale, avec l'objectif de renforcer l'attractivité économique et culturelle de la capitale nationale et de permettre ainsi à la France de tenir son rang dans la compétition mondiale.

Juin 2008

Nicolas Sarkozy lance la « consultation internationale pour l'avenir de la métropole parisienne ». Dix équipes pluridisciplinaires réfléchissent durant neuf mois à la définition de scénarios pour la ville de demain autour de deux objectifs majeurs : rendre l'agglomération parisienne plus durable d'un point de vue écologique et plus compétitive face aux autres grandes métropoles mondiales, telles que Londres, New York ou Tokyo.

3 Juin 2010

La loi n° 2010-597 relative au Grand Paris, portant notamment sur le réseau de transport du Grand Paris et le développement territorial, est promulguée. **La première étape du Grand Paris est lancée.**

■ Évaluation stratégique environnementale

Le projet de réseau du Grand Paris a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale préalable, couvrant l'ensemble des problématiques ayant trait à l'environnement : sols et sous-sols, hydrologie, faune et flore, agriculture, air et énergie, bruit, patrimoine architectural et paysager... Cette procédure a permis d'apprécier les incidences notables prévisibles du projet et d'identifier, très en amont, les mesures visant à éviter, réduire ou, le cas échéant, compenser les impacts possibles durant les phases de chantier et d'exploitation du réseau.

La conduite de cette évaluation préalable, prévue par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, constitue une innovation par rapport aux procédures traditionnelles en matière de projets de transport.

L'intégralité du rapport d'analyse et sa synthèse sont disponibles sur le site internet du débat public www.debatpublic-reseau-grandparis.org.



> *Au cours de ces réflexions, les transports en commun se sont révélés comme l'une des expressions les plus flagrantes des inégalités entre Paris et la banlieue et l'un des leviers sur lesquels agir en priorité pour y remédier, contribuant à donner à tous les habitants de l'agglomération une meilleure qualité de vie.*

■ L'articulation avec les autres projets de transport franciliens

En complémentarité avec la réalisation du réseau du Grand Paris, d'autres projets de transports en commun régionaux contribueront à améliorer la desserte des territoires et à faciliter les conditions de déplacement en Ile-de-France. Certains de ces projets sont d'ores et déjà programmés dans le cadre du contrat de projets entre l'État et la Région Ile-de-France ainsi que du « Plan Espoir banlieues » en direction des quartiers les plus défavorisés.